



CSA MINISTÉRIEL DU 17 OCTOBRE 2023

L'ordre du jour de cette réunion portait notamment sur un projet d'agenda social 2023-2026, un projet d'arrêté sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) des personnels de Météo-France et un point d'information sur les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Déclaration intersyndicale

en lien avec l'attaque au lycée d'Arras

Ce vendredi 13 octobre 2023, un professeur d'un établissement scolaire d'Arras a été assassiné durant son service dans une attaque terroriste. Trois autres personnels (un professeur et deux agents techniques) ont été gravement blessés. Ces faits suscitent une vive émotion de l'ensemble des personnels du pôle ministériel de la transition écologique et de la cohésion des territoires, de la transition énergétique et de la mer. En leur nom, les membres du CSA Ministériel apportent tout leur soutien aux familles (...) suite [page 6](#)



Déclaration liminaire CGT



Lire [page 7 et 8](#)



RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION

Parmi les réponses aux déclarations des organisations syndicales, nous avons notamment relevé :

INDEMNITAIRE CEREMA : Le Secrétaire Général (SG) se retranche derrière l'autonomie des établissements publics (EP) et va contacter le DG. Il prend acte des potentielles actions de recours en justice.

CHANTIER A69 : le SG prend acte de notre opposition au projet et renvoie au communiqué du ministre.

SITUATION À MAYOTTE ET EN OUTRE-MER EN GÉNÉRAL : Le SG ne méconnaît pas les difficultés. Il estime que le pôle ministériel agit pour gérer les situations de crise notamment dans le cadre du transfert de compétences État aux collectivités. Il compte sur le dialogue de gestion avec les préfets notamment pour améliorer le fonctionnement des SGCD et harmoniser les pratiques RH.

CONVENTIONS LOI 3DS : le DRH indique que l'étude juridique qui va être communiquée conclut à une possibilité d'établir les conventions après la date buttoir indiquée dans la loi.

PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR : le SG ne répond pas sur le positionnement politique de son versement ou non aux personnels des EP pouvant y prétendre.

COMMENTAIRE CGT

Avoir conscience des problèmes rencontrés par les personnels et en référer ailleurs ne suffit pas à les régler. Ces derniers sont de plus en plus confrontés à des situations inacceptables alors que l'exigence de leur implication dans leurs missions de service public est cruciale au regard des politiques publiques portées par le pôle ministériel. Nous demandons que ce dernier remplisse ses prérogatives en tant qu'employeur pour les conditions de travail, de rémunération, de gestion de carrière. Ce serait une bonne chose pour son attractivité !

Point n° 1 (pour avis)
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CSAM DU 29 JUIN 2023

► VOTE unanime POUR

Point n° 2 (pour avis) : AGENDA SOCIAL 2023-2026

INTERVENTION DE LA CGT

Ce point n'a pu faire l'objet d'un échange préparatoire en tant que tel. Une première réunion ayant été organisée pendant la mobilisation contre la réforme des retraites et à laquelle nous avons refusé de participer. Puis un rendez-vous manqué avec le ministre qui n'a pas pu nous rencontrer comme prévu à la rentrée. Aujourd'hui cet agenda social nous est présenté pour avis.

Voici les remarques préalables que nous inspire ce document pluriannuel :

- Une partie des sujets abordés sont en lien avec des thématiques qui nécessitent une continuité d'agenda en agenda, c'est le cas du plan de prévention des risques.
- Si des thématiques font écho à certains de nos cahiers revendicatifs, nous déplorons que l'angle sous lesquelles elles sont abordées conduise à une vision réductrice, voire étriquée du champ d'intervention des pistes évoquées dans la partie « descriptif ». Notamment les sujets de la qualité de vie et des conditions de travail ou la sobriété et l'évolution de l'usage des bureaux.
- Un autre problème est celui des moyens pouvant être mobilisés pour les mises en œuvre alors que les effectifs des fonctions support ne suffisent déjà pas et que le nombre et la technicité des dossiers augmentent.
- Certains chantiers sont d'ores et déjà lancés et prennent un chemin détourné du champ des solutions que nous proposons, par exemple sur l'évaluation de la politique de prévention de l'accidentologie dans les DIR.
- Les descriptifs de suivi des protocoles d'accord mériteraient d'être beaucoup plus détaillés avec notamment l'inscription de bilans d'étape permettant d'évaluer leurs déploiements et leurs applications effectives.
- Enfin, cet agenda social contient des dispositions auxquelles nous sommes clairement opposés comme le chantier statutaire des PETPE et n'en contient pas d'autres notamment en termes d'amélioration de déroulement de carrière, de rémunération, de réduction du temps de travail qui pourtant donnerait un réel contenu au chantier attractivité du pôle ministériel.

► VOTE unanime CONTRE

Suite à ce vote des organisations syndicales (OS), l'administration convoquera une nouvelle réunion du CSAM sur ce sujet.

La balle est dans son camp pour prendre en compte les remarques exprimées et proposer un nouveau projet en phase avec nos revendications.

NOTA : L'administration annonce qu'elle compte intégrer un chantier sur la question de l'amiante pour l'inspection de sécurité des navires.

Point n° 3 (pour avis) : PROJET D'ARRÊTÉ RELATIF À L'ARTT DES PERSONNELS DE MÉTÉO-FRANCE

[Rapport de présentation SG/DRH](#) et [Projet d'arrêté](#)

INTERVENTION DE LA CGT

Sur le nouveau système pivot proposé et les indemnisations du travail de nuit et des astreintes à Météo-France, le texte présenté ce jour apporte une liberté supplémentaire pour les agent-es dans l'organisation de leur vie. Il cache néanmoins un certain nombre de problèmes et ne répond pas à d'autres :

- Il rend le système de cadre autonome totalement perdant puisque les agent-es en cadre autonome bénéficient désormais du même nombre de jours que les agent-es qui pointent sur ce système pivot, mais sans les garanties de temps légal et de crédit/débit associées.
- Ce système est, pour de nombreux agents, une réponse détournée à la problématique de l'écrtage, très importante à Météo-France, et constituant plusieurs ETP de travail dissimulé non rémunéré chaque année à Météo-France (21h /agent en moyenne en 2021 !)
- Une ambiguïté subsiste sur l'ensemble des systèmes pivots concernant le retrait de la journée de solidarité : pour les agents en service annuel, 7h sont ajoutées aux obligations légales, mais pour les agents sur des systèmes pivots les amenant à travailler plus de 7h par semaine, le retrait de la journée de solidarité revient à augmenter d'autant (jusqu'à 9h) leurs obligations annuelles, ce qui crée une inégalité de traitement entre les agents.

La CGT ne s'exprime pas contre ce nouveau système pivot mais l'application de ce décret implique de renégocier la note ARTT à Météo-France, et notamment de remettre à plat le fonctionnement du forfait cadre autonome (suivi des rythmes de travail, rehausse du nombre de JRTT forfaitaire, etc...) et d'étudier plus rigoureusement la problématique de la journée de solidarité.

Par ailleurs, 3 autres textes concernant la mise en œuvre des astreintes dans les services de prévision, la revalorisation des astreintes, et la revalorisation de l'indemnité IPHA, devaient être présentés aujourd'hui.

Après 5 ans de dialogue social totalement infructueux, il aura fallu un mouvement de grève particulièrement suivi et mené par l'intersyndicale de Météo-France, pour qu'enfin la direction entende raison sur les conditions de travail déplorables qu'elle voulait imposer à ses agents, et, notamment, retire son projet de mise en œuvre de l'astreinte dans les services de prévision.

En conséquence, ce texte n'a plus vocation à exister. Néanmoins, dans un contexte de forte inflation, de pénibilité du travail de nuit, et d'une astreinte mal indemnisée qui concerne aujourd'hui plus de 200 agents, il est important que les textes de revalorisations, qui circulent depuis 2 ans dans les services du ministère et qui sont très attendus, puissent être présentés rapidement.

Nous ne comprenons pas l'exigence du Guichet Unique de faire passer le package des 3 textes sinon rien. Nous demandons que les 2 textes de revalorisation des astreintes et des IPHA puissent être présentés lors du prochain CSAM sans le texte de mise en œuvre des astreintes dans les services de prévision.

RÉSULTAT DES VOTES :

Pour : FO (4) ; CFDT (3) ; FSU (1) Abstention : CGT (3) ; SNCTA-SNPL (1)

UNIPEF-UNSA (3) non présents au moment du vote

Réponses de la DRH de Météo-France suite aux interventions :

Réponses de la DRH de Météo-France suite aux interventions :

Journée de solidarité

Le sujet du delta du temps généré par la journée de solidarité est réglé et une réflexion débute sur la reconnaissance du service actif pour le personnel en horaire décalé.
(précision apportée : l'ARTT stipule que si la journée d'un agent dure plus de 7h compte tenu de son système pivot, alors la différence entre 7h et son système pivot lui est restitué dans son crédit/débit.)

Textes en cours de négociation sur les astreintes

Le Guichet Unique a lié les textes (revalorisation des astreintes et revalorisation de l'indemnité IPHA) même si les astreintes à la division services ne sont plus d'actualité. Néanmoins l'arrêté sur les astreintes doit être modifié pour intégrer les contractuels.

C'est donc une bonne nouvelle pour les contractuels qui étaient vraiment mal traités sur ce point (mais ne pas oublier : cela vient du fait que l'on embauche de plus en plus de contractuels sur de plus en plus de postes...), même si de fait, les délais d'application de ces textes vont probablement être encore bien longs...

Cadres autonomes

Nombre de jours de RTT : pas de réponse apportée... Juste un "on va regarder".

La CGT fait remarquer qu'au vu du dialogue social à Météo-France, "on va regarder" sous-entendait souvent "on ne regardera pas"...

Vigilance quant au respect des garanties légales : la DRH de Météo-France dit qu'elle le fait déjà.

Point n° 4 :

POINT D'INFORMATION SUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024

INTERVENTION DE LA CGT

La CGT était demandeuse de précisions sur la gestion de cette période qui va impacter les personnels à la fois en tant que citoyens et qu'agents publics. Elle est donc intervenue sur :

- les conditions de prise de congés, notamment bonifiés
- la gestion des astreintes et des heures supplémentaires induites
- les difficultés d'assurer des services supplémentaires sans porter atteintes aux garanties minimales en lien avec le manque d'effectifs
- les conditions matérielles pour les personnels de permanence
- les risques d'augmentation d'agression pour les personnels intervenant sur les réseaux
- les engagements financiers en lien avec les indemnités

LES RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION :

L'administration a notamment répondu qu'elle est en attente de plusieurs décisions en interministériel et que les dispositions seront affinées au fil du temps.

LES RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION (suite)

Sur les indemnités, un dégel de la réserve de précaution permettrait d'abonder l'enveloppe indemnitaire qui servira de levier pour la rétribution sous forme de « gratification » des personnels sollicités.

Il y aura bien des mesures pour déroger aux règles habituelles pour limiter certaines prises de congés pendant la période mais les congés bonifiés programmés seront sanctuarisés

L'administration a assuré qu'elle monopolisera la réglementation nécessaire pour accroître la réactivité aux agressions perpétrées contre les agents notamment par un signalement au procureur de la république.

Enfin, les conditions matérielles de permanence feront l'objet d'attention notamment pour les personnels d'exploitation qui seront amenés à intervenir sur les réseaux routiers et fluviaux 24 heures sur 24.



[Diaporama Pôle ministériel/SG](#)

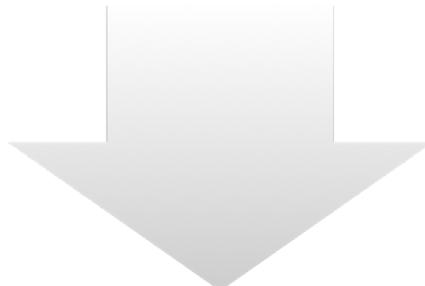


COMMENTAIRE CGT

Une fois de plus, les personnels du pôle ministériel vont être mis à contribution au service de l'intérêt général alors que les moyens manquent déjà en fonctionnement habituel. Nous attendons des précisions sur les dispositions futures qui, nous osons l'espérer, seront à la hauteur des attentes !



Pages suivantes : Déclaration intersyndicale et
Déclaration liminaire de la CGT



La délégation CGT à cette réunion :

Ivan CANDÉ, Isabelle ROBERT, Gaëtan SILÈNE, Isabelle LEPLA, Eric MONATE
Expert Météo-France : Steven TESTELIN



Déclaration unitaire en préalable à l'ouverture du CSA Ministériel MTECT du 17 octobre 2023

Ce vendredi 13 octobre 2023, un professeur d'un établissement scolaire d'Arras a été assassiné durant son service dans une attaque terroriste. Trois autres personnels (un professeur et deux agents techniques) ont été gravement blessés. Ces faits suscitent une vive émotion de l'ensemble des personnels du pôle ministériel de la transition écologique et de la cohésion des territoires, de la transition énergétique et de la mer. En leur nom, les membres du CSA Ministériel apportent tout leur soutien aux familles, aux proches, aux personnels et aux élèves de l'établissement dont ils partagent l'effroi. Ils adressent leurs sincères condoléances à la famille et aux proches de l'enseignant décédé.

Trois ans presque jour pour jour après l'assassinat de Samuel Paty, l'école publique reste une cible pour ce qu'elle représente : un lieu d'émancipation par les savoirs, permettant à chaque élève d'entrevoir une porte, un avenir quel que soit son milieu d'origine.

Pour nous, cet évènement tragique souligne une nouvelle fois que l'école de la République doit être protégée de toute attaque et de toute dérive, ainsi que l'ensemble du service public de l'enseignement, des agent.es qui mettent leur vie au service du droit à l'instruction des élèves.

Au-delà du service public de l'éducation, c'est bien l'ensemble des services publics et leurs communautés de travail qu'il faut protéger de toute attaque et de toute dérive. Notre pôle ministériel ne fait pas exception.

Les membres du CSAM vous demandent Monsieur le Président, de faire observer une minute de silence avant l'ouverture de cette séance.

[Retour page 1](#)





Comité Social d'Administration Ministériel Réunion du 17 octobre 2023

Déclaration liminaire CGT

Monsieur le secrétaire général,
Mesdames Messieurs,
Chers camarades,

Dans un communiqué publié hier 16 octobre, le ministre chargé des transports affirme sa volonté de mener à son terme le chantier de l'autoroute A69.

Ceci, dit-il, après avoir constaté qu'une très large majorité des élus soutenait le projet. Des élus seulement car le soutien est beaucoup moins large lorsqu'on s'intéresse aux populations ou aux associations écologistes.

D'ailleurs, le ministre sait bien que ce projet ne fait pas l'unanimité puisqu'il déclare : « Le Gouvernement appelle chacun à faire preuve de responsabilité dans le cadre des actions pouvant être menées à titre individuel ou collectif. Aucune violence, aucune incitation à la violence ne peuvent être tolérées ».

Malgré ses menaces, la CGT soutiendra toutes les actions visant à empêcher ce projet anti écologique et antisocial.

Autre sujet, concernant le Cerema et l'application de l'indemnitaire dans cet établissement public. Le directeur général du Cerema a annoncé le report de l'application du référentiel RIFSEP, des corps techniques du MTE (ITPE et TSDD) au 1er janvier 2023, au lieu du 1er janvier 2022, comme prévu, suite au refus du contrôleur budgétaire.

En restant sur les montants de la bascule technique, les agents du Cerema vont donc perdre pour l'année 2022, la mise au socle pour les agents dont l'IFSE de bascule était inférieur au socle, la mise en œuvre de tickets de bonification (mobilités, promotions) et enfin l'application de complément d'IFSE pour certaines situations (reconnaissance par les comités de domaine par exemple). Nous demandons au ministère d'intervenir pour que les agents du Cerema ne soient pas les victimes de leur affectation en établissement public, et qu'ils soient traités de la même manière que leurs collègues des autres services du ministère.

... / ...

Déclaration liminaire CGT (suite)

Enfin, le troisième et dernier point de cette déclaration concernera l'Outre-Mer. La CGT considère que le gouvernement abandonne ces populations, populations dont vos agents font partie.

En désorganisant les services publics dans ces territoires, vous organisez la discrimination de ces populations. Ce sont pourtant des services publics renforcés intégrant les spécificités culturelles, économiques et sociales dont les populations ont besoin.

Les restructurations successives des services déconcentrés en Outre-Mer, aujourd'hui sous la responsabilité des Ministères de l'Intérieur et des Outre-Mer déshumanisent les personnels en les empêchant d'effectuer leurs missions dans de bonnes conditions, en refusant de prendre en charge leurs frais de déplacement, et l'amélioration de leur santé.

Vos agents, Monsieur le secrétaire général, subissent des discriminations au quotidien. La CGT dénonce ces discriminations des agents en poste dans les services déconcentrés dans l'exercice de leurs missions au quotidien, sans que soit respectées leur santé au travail, l'évolution de leurs carrières.

Nous demandons aux MTECT, MTE, Direction de la Mer, et MIOM d'intervenir sans délai afin que tous les droits des agents soient respectés. Si ce n'était pas le cas, nous appellerions tous les personnels à se mettre en grève jusqu'à l'obtention de leurs revendications avec nos organisations syndicales.

À ces discriminations s'ajoutent des problèmes sanitaires, comme l'accès à l'eau à Mayotte, dont vos agents sont aussi les victimes. La Cgt publiera bientôt des photos et des témoignages sur les conditions de vie et de travail de vos agents dans ce département.

Nous vous remercions de votre attention.

[Retour page 1](#)

